



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 33
Réunion du 10 Mai 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Marc BENINCASE.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

RAPPEL

RESULTATS DES 1/2 FINALE DES COUPES COTE D'AZUR :

SENIOR :

AS VENCE 2 2 - 6 ESSNN
AS MONACO 4 2 - 1 FC MOUGINS

FINALE SENIORS :

ESSNN - AS MONACO 4 Le 12 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

U20 :

ES BAOUS 3 - 0 SPCOC (Décision commission discipline)
ESSNN 0 - 3 US MANDELIEU

FINALE U 20 :

ES BAOUS - US MANDELIEU Le 12 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

U16_:

AS CANNES 1 1 - 2 AS CCF
RC GRASSE 1 6 - 2 AS MONACO 2

FINALE U 16 :

AS CCF 1 - RC GRASSE 1 Le 11 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

U14 :

ASCCF 2 6 - 0 ST LAURENT
USCA 4 - 0 ESSNN

FINALE U 14 :

AS CCF 2 - USCA 1 Le 11 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

Jeunes : Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de ligue ou de district, sont admises à participer à cette épreuve, sauf en **U20 et U14, la ligue organisant une coupe dans ces catégories.**

Dans ces 2 catégories sont admises seulement les équipes réserves évoluant en championnat district.

C'est pour cela que certains clubs de Ligue ne se trouvent plus dans la liste des engagés en U14 et U20.

(Rappel des PV 1, 2, 4 et 5 des 17 Aout, 24 Aout ,07 Septembre et 14 Septembre 2021)

COUPE ENTREPRISE GRILLO :

ASPTT CAGNES/MER 5 - 1 CASE
GARIBALDI CLIMAT 1 - 3 MUNICIPALUX CANNES

FINALE COUPE ENTREPRISE GRILLO

ASPTT CAGNES/MER - MUNICIPALUX CANNES Le 11 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

FEMININE A 11 :

OGC NICE 2 3 - 2 ASM FF 2
AS CANNES 1 4 - 1 GF USCVL

FINALE FEMININE A 11 :

OGC NICE 2 - AS CANNES 1 Le 12 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

FEMININE A 7 :

AS CCF 2 2 - 0 GAZELEC
USRVN 1 4 - 2 ES CONTES

FINALE FEMININE A 7 :

AS CCF 2 - USRVN 1 Le 12 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

FEMININE U15 A 8 :

AS MONACO 7 - 0 CA PEYMEINADE
RC GRASSE 1 - 0 MOUANS SARTOUX

FINALE FEMININE U15 A 8 :

AS MONACO FF - RC GRASSE Le 12 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL.

U18 :

CAVIGAL 1 3 - 2 MOUGINS 1

RAPPEL 1/2 FINALE :

A la demande de l'ASCCF, la ligue Méditerranée a décidé d'avancer le match de championnat U18 Régional RACING FC TOULON 1 - ASCCF 1 du 08 MAI 2022 au 30 AVRIL 2022. Devant le fait accompli, la commission se voit dans l'obligation de reporter la 1/2 Finale AS CANNES 1 - ASCCF 1 au 22 MAI 2022.

FINALE U 18 :

CAVIGAL 1 - AS CANNES 1 ou ASCCF 1 Le 11 JUIN 2022 à BEAUSOLEIL

RAPPEL:

LE CLUB PREMIER NOMME EST DESIGNE COMME CLUB RECEVANT. A CE TITRE IL LUI INCOMBE DE FOURNIR LA TABLETTE POUR LA FMI.

SEULS LES JOUEURS ET DIRIGEANTS INSCRITS SUR LA FMI SONT AUTORISES A ENTRER DANS L'ENCEINTE SPORTIVE.

3 DIRIGEANTS MAXIMUM ADMIS SUR LA FMI.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI